Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260211-DELCONTRIFINAQC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	19

Le 11 février 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **6 février 2026** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN, Maire.

PRESENTS : BERTHE L. BOULO Y. BURBAN Sa. BURBAN Sy. CHAUVIN B. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MOURRO S. OILLAUX P. PEDRON A. RICHARD D. RICHARD P. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BOULO S. (procuration à MAHÉ C.) COILIER A. (procuration à BERTHE L.) LE ROUX M. (procuration à CHAUVIN B.) LAIDIN F. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : PEDRON A.

Objet : Appel à contribution financière en faveur des actions de Questembert Communauté

Monsieur le maire informe qu'en 2025 une convention d'objectif et de moyens relative à la politique culturelle et son volet éducation artistique et territoire a été signée avec Questembert Communauté. La collectivité et les communes ont pu par cette convention consolider les compétences partagées autour d'un programme d'actions prioritaires pour :

- porter une attention spécifique aux enfants et aux jeunes avec l'objectif de développer les parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,
- de porter également une attention spécifique aux habitants des communes rurales et éloignés des équipements culturels avec pour objectif de renforcer la circulation des publics sur le territoire.

Les actions suivantes ont été priorisées :
Les festivals de territoire : Festi'mômes et la petite tournée (bi-annuel, tournée en collèges, lycées), le salon du livre jeunesse de Questembert et l'offre à destination des scolaires avec le chèque livre, les séances auteur et l'offre spectacle vivant à l'Asphodèle de la maternelle au CM2.

Le rapport d'activité des actions réalisées sur ce volet en 2025 a été transmis. Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire, la collectivité propose de renouveler ce partenariat pour 2026 avec une participation des communes à hauteur de 2€/habitant.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Adopte la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2 € par habitant
- Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document pour solliciter cet appel à contribution.

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260211-DELCONTRIFINAQC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	19

Le 11 février 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **6 février 2026** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVIN, Maire.

PRESENTS : BERTHE L. BOULO Y. BURBAN Sa. BURBAN Sy. CHAUVIN B. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MOURRO S. OILLAUX P. PEDRON A. RICHARD D. RICHARD P. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BOULO S. (procuration à MAHÉ C.) COILIER A. (procuration à BERTHE L.) LE ROUX M. (procuration à CHAUVIN B.) LAIDIN F. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : PEDRON A.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 12 février 2026.

Fait à Caden, le 11 février 2026
Le Maire

